

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit

Dénomination commerciale : Vegol huile de culture
N° d'homologation 32408 Loi sur les PA

Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Déposant :

W. Neudorff GmbH KG
11-6782 Veyaness Rd., Saanichton, C.-B. V8M 2C2
info@neudorff.ca
250 652-5888 (renseignements sur le produit)
Numéro de téléphone d'urgence : 1 800 858-7378

2. Identification des dangers

Mot indicateur : Avertissement

Conseils de prudence

Mentions de danger :

H303	Peut être nocif en cas d'ingestion
H316	Provoque une légère irritation cutanée
H320	Provoque une irritation des yeux

Pictogrammes :



#

Conseils de prudence (prévention) :

P280 Porter des gants de protection

Conseils de prudence (intervention) :

P303 + P352	En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 +P311	En cas d'irritation ou d'éruption cutanées : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
P305 + P351	En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Conseils de prudence (stockage) :

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence (élimination) :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou des matières dangereuses.

3. Composition/information sur les ingrédients**Caractérisation chimique : Mélange**

Ingrédients dangereux		
<u>Ingrédients</u>	<u>% (p/p)</u>	<u>Données sur les risques</u>
Aucun	-	-

4. Premiers soins**Description des premiers soins**

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Peau : En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Si une irritation cutanée se manifeste : obtenir de l'aide/des conseils médicaux.

Yeux : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si la victime en porte et qu'elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : obtenir de l'aide/des conseils médicaux.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Si la personne est somnolente ou inconsciente et qu'elle vomit, la placer sur le côté gauche avec la tête baissée. Obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement particulier nécessaires

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Moyens d'extinction appropriés : Mousse ordinaire, dioxyde de carbone, produit chimique sec, eau.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Conseils pour les pompiers

Équipements de protection : Aucune mesure spéciale requise.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles : Porter de l'équipement de protection adéquat. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les contenants endommagés ou la substance déversée à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Précautions relatives à l'environnement : Éviter que le produit se déverse dans les voies d'eau et les égouts.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement/nettoyage : Stopper la fuite si cela ne pose pas de risque. Absorber le produit ou le recouvrir de terre sèche, de sable sec ou d'autres matières absorbantes et transférer dans des contenants.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Manutention : Aucune précaution spéciale ne doit être prise si le produit est utilisé correctement.

Conditions de sécurité en matière de stockage, incluant toute incompatibilité

Stockage : Entreposer dans un lieu bien ventilé, à température ambiante, à l'écart de la chaleur excessive. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Substances caustiques

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composantes aux valeurs limitées qui demandent une surveillance au travail : Aucune surveillance requise.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel



Pictogrammes :

Voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Suivre les règlements de l'OSHA sur les respirateurs de l'article 26 CFR 1910.134. Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA si les limites d'exposition sont excédées ou que des symptômes se manifestent.

Yeux/Visage : Porter des lunettes de sécurité.

Mains : Porter des gants de protection.

Peau/Corps : Une combinaison de protection contre les produits chimiques ou un tablier résistant aux produits chimiques sera nécessaire si l'on prévoit une exposition cutanée prolongée.

Considérations sur l'hygiène générale en milieu de travail : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de boire. Une douche de sécurité et une douche oculaire doivent être accessibles près des aires de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Suivre les pratiques optimales en matière de gestion du site et d'élimination des déchets. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence : Liquide clair, jaune, visqueux

Odeur : Odeur d'huile

pH : Sans objet

Point d'ébullition : Non déterminé

Point de fusion : Non déterminé

Point d'éclair : Non combustible

Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable

Température de décomposition : Non déterminée

Chaleur de décomposition : Non déterminée

Danger d'explosivité : Le produit n'est pas explosif

Limites supérieures d'explosivité : Non déterminées

Limites inférieures d'explosivité : Non déterminées

Tension de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Densité à 20 °C (68 °F): 0,92 ± 0,03 g/mL

Hydrosolubilité : Émulsifiable

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé

Viscosité : 287 ± 75 cPs (Brookfield LVF)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue sous conditions d'une utilisation normale.

Stabilité chimique : Stable aux températures et pressions ambiantes.

Risque de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : L'exposition à une chaleur excessive.

Matières incompatibles : Substances caustiques

Produits de décomposition dangereux : Des oxydes de carbone peuvent se former lors de la combustion.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : DL₅₀ (orale) (rat) > 5 000 mg/kg; DL₅₀ (cutanée) > 5 000 mg/kg

Voies d'entrée

Peau : Peut provoquer une irritation légère.

Yeux : Peut provoquer une irritation légère.

Ingestion : Peut provoquer de l'irritation gastro-intestinale. Peut provoquer la nausée.

Inhalation : Aucun identifié

Catégories cancérogènes

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : La substance ne figure pas sur la liste.

NTP (National Toxicology Program) : La substance ne figure pas sur la liste.

12. Données écologiques

Toxicité : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Persistance et dégradation : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Autres effets néfastes : Aucune étude trouvée.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets du produit : Éliminer le contenu et/ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Déchets d'emballage : Éliminer le contenu et/ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

14. Informations relatives au transport

Classification DOT : Non assujetti à la réglementation routière du DOT (département des Transports) américain.

Classification de fret acheminé par voie de surface (É.-U.) : NMFC article 155050, classe LTL : 70 Insecticide.

Numéro ONU : Non dangereux. Non réglementé.

Classe IMDG (mer) : Non dangereux. Non réglementé.

Classe IATA (air) : Non dangereux. Non réglementé.

Polluant marin : Non.

Groupe d'emballage : Non réglementé.

Étiquette(s) de danger : Non dangereux. Non réglementé.

Classe ADR (route) : Non réglementé.

Désignation(s) officielle(s) de transport : Non réglementé.

Quantité à déclarer (RQ) : Aucune.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

CSER : S. O.

Article 355 (Substance extrêmement dangereuse) : La substance ne figure pas sur la liste.

Article 313 (Liste des produits chimiques toxiques) : La substance ne figure pas sur la liste.

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) : La substance ne figure pas sur la liste.

Proposition 65

Produits chimiques connus pour causer le cancer : La substance ne figure pas sur la liste.

Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité sur la reproduction chez les femelles : La substance ne figure pas sur la liste.

Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité sur la reproduction chez les mâles : La substance ne figure pas sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer des problèmes de développement : La substance ne figure pas sur la liste.

Réglementations nationales : La substance ne figure pas sur la liste.

Droit de savoir des États : La substance ne figure pas sur la liste.

Critères en matière d'étiquetage en vertu de la LPA

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et est soumis à certains critères en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces critères diffèrent des critères de classification et des informations relatives au danger requis pour les fiches signalétiques et des étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Les informations sur le danger suivantes apparaissent telles que requises sur l'étiquette du pesticide.

PRÉCAUTION : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

16. Autres informations

Date de la dernière révision : 2 décembre 2016

Date de préparation : 4 septembre 2015

Déni de responsabilité : Les informations contenues dans la présente sont réputées exactes et fiables. Les données et les calculs sont fondés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des ingrédients du produit. Les utilisateurs sont priés de confirmer que les informations sont à jour, pertinentes et adaptées aux applications, avant qu'ils aient besoin du produit. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures à l'acheteur ou à des tiers causées par le produit si les procédures de sécurité stipulées dans la fiche signalétique ne sont pas respectées. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées par l'utilisation anormale de ce produit, même si les mesures de sécurité raisonnables sont suivies. Les questions portant sur ce produit doivent être adressées au fabricant dont les coordonnées sont indiquées à la Section 1.

Signification des abréviations :